

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **75 (1949)**

Heft 24

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il est clair que cette vente massive de normes donna beaucoup de besogne au Secrétariat, car on a généralement besoin de ces normes immédiatement, le plus souvent en un seul ou en un petit nombre d'exemplaires, ce qui entraîne chaque jour de nombreuses expéditions, ainsi qu'une comptabilité compliquée. Mais c'est avant tout la liquidation des affaires courantes du Comité central et des diverses commissions, l'exécution d'expertises de toute sorte, la constitution de tribunaux d'arbitrage, les renseignements de nature juridique et technique sur l'application des normes et l'exercice de nos professions, qui ont mis constamment à contribution notre personnel entier.

Pour donner une idée de l'activité purement matérielle du secrétariat, mentionnons qu'il a été expédié en 1948 environ 7200 lettres et environ 30 600 imprimés et circulaires.

Le Secrétariat a dû tenir le procès-verbal de toutes les séances du Comité central, de différentes commissions et sous-commissions, procéder à plusieurs enquêtes par correspondance, enregistrer tous les concours examinés par la commission pour les concours d'architecture, etc. Il eut également pour tâche d'établir et de tenir à jour la nouvelle cartothèque standard des membres de la S. I. A., un gros travail, facile à imaginer avec 3500 cartes de membres et les innombrables demandes de renseignement qui en résultent. Tenir constamment à jour la liste des membres n'est pas une sinécure non plus, car il n'est pas toujours facile d'obtenir à temps de toutes les sections les indications nécessaires.

Comme l'atteste le contrôle des vérificateurs des comptes, la comptabilité aux branches multiples (cotisations des membres de différentes catégories, édition, commissions, groupes professionnels, etc.) a été tenue irréprochablement, pendant l'exercice écoulé également. Le Secrétariat fut aussi en relations suivies avec le contrôle fédéral des prix, qui lui a soumis de nombreux cas douteux. Dans toute la mesure du possible, il s'est efforcé de défendre équitablement chaque fois les intérêts des membres de la S. I. A. dans le cadre de la loi.

Pour traiter les nombreuses questions qui lui furent posées concernant l'application des normes pour le bâtiment, le Secrétariat a pu recourir à l'obligeance du président de la Commission des normes, M. A. Pestalozzi, architecte, ou à celle des membres du bureau de cette commission. Ils ont droit à la gratitude de la Société pour l'aide précieuse qu'ils nous ont accordée.

Si l'on pense que le Secrétariat occupe à titre permanent le même nombre de personnes qu'il y a vingt ans, lors de ses débuts modestes à la Paradeplatz, chacun devra reconnaître que les affaires de la S. I. A. sont menées avec la plus grande

économie. Les tâches de toute sorte ont augmenté à tel point depuis lors que, pour s'en acquitter, le Secrétariat doit disposer des moyens nécessaires. On constate de plus en plus que les autorités et le public considèrent la S. I. A. comme l'organisation professionnelle appelée à donner une opinion décisive dans toutes les questions de la compétence des ingénieurs et des architectes. Les consultations émanant d'autorités fédérales, cantonales et communales, de tribunaux, d'avocats et de personnes privées, désirant un renseignement décisif de la S. I. A. sur toutes sortes de contestations et divergences d'opinions, deviennent toujours plus nombreuses. C'est une preuve réjouissante de l'influence et de la considération croissantes dont jouit la S. I. A. dans la collectivité.

Certaines difficultés ont surgi récemment au sujet de nos locaux à la Beethovenstrasse, le propriétaire de l'immeuble ne voulant pas se lier par un bail à long terme. Une organisation de l'importance de la S. I. A. ne saurait pourtant dépendre d'un bail dénonçable tous les six mois. Les pourparlers sont en cours à ce sujet. Le cas échéant, la question qui fut déjà examinée une fois à fond dans un sens favorable, à savoir la construction d'une maison de la S. I. A., pourrait redevenir actuelle. Mentionnons ici que différentes associations étrangères d'ingénieurs et d'architectes contribuent sensiblement à financer leur activité grâce à la propriété d'un immeuble. Il est intéressant de constater que l'Union technique suisse a aussi pris dernièrement une décision dans le même sens. Le Comité central devra reprendre l'étude de cette question. Il est clair que la S. I. A. ne doit pas se lancer dans une aventure financière ; en revanche, il est du devoir de ses dirigeants de ne pas perdre de vue certaines considérations commerciales.

On a toujours dit et répété que le succès de l'activité de la S. I. A. dépend en tout premier lieu du dévouement personnel de ses membres. La structure fédéraliste, ainsi que la répartition du travail et des responsabilités entre de nombreuses instances et commissions de la Société, permettent à chacun de ses membres de collaborer individuellement. Cette structure offre toute garantie que l'activité de la S. I. A. ne se figera pas, mais que notre Société puisera constamment et de tous côtés de nouvelles énergies pour accroître encore son activité et sa considération.

Tous les collègues qui ont collaboré de façon désintéressée au travail de l'une ou l'autre des nombreuses instances ou commissions, et contribué ainsi à la prospérité de la S. I. A. comme au bon renom de nos professions, ont droit à la gratitude de la S. I. A. tout entière.

Le secrétaire central :

P. SOUTER.

BIBLIOGRAPHIE

Le cadastre vaudois, par *Louis Hegg*, D^r ès sciences sociales, directeur du cadastre du canton de Vaud, professeur de mensuration cadastrale à l'École polytechnique de l'Université de Lausanne. Publié sous les auspices du Département des finances, autorité cantonale de surveillance du cadastre. Editions E.R.L. E. Ruckstuhl S. A., Lausanne, 1949. — Prix : 49 fr. plus ICHA.

Le *Bulletin technique* a déjà signalé dans le numéro du 12 mars dernier (p. 73) la mise en souscription de cet intéressant ouvrage qui est destiné à un cercle étendu de lecteurs. L'auteur a pu grouper en 200 pages une documentation abondante de caractère technique, administratif et juridique. La table des matières déjà publiée montre bien l'ampleur du sujet.

La partie technique est traitée de façon générale et porte surtout sur les bases géodésiques de la mensuration ; elle ne

contient pas de formules ou développements mathématiques. L'évolution des méthodes est exposée de manière claire et explicite. Des documents produits en marge du texte permettent d'apprécier les diverses étapes franchies dans le domaine des levés cadastraux.

Les autres chapitres donnent une image fidèle des tâches multiples et complexes qui incombent au service cantonal du cadastre. De nombreuses figures sont destinées à faciliter la lecture (types de formulaires, de plans, etc.).

L'ouvrage de M. Hegg permet de se familiariser avec toutes les opérations touchant le registre foncier ; des chapitres spéciaux sont consacrés à l'expropriation pour cause d'intérêt public et aux estimations fiscales des immeubles.

Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir exposé de façon aussi claire une matière assez touffue. La lecture de cet ouvrage peut être recommandée à tous ceux qui s'intéressent aux questions cadastrales, immobilières et foncières.

A. A.

La propriété immobilière en Suisse. - Situation et perspective, par *Max Montchal*. — Editions Radar, av. Th. Flournoy 5, Genève. — Une brochure 15 × 21 cm de 47 pages. — Prix 3 fr. 80.

Introduit par M. le Dr E. Fischer, secrétaire général de la Société suisse des entrepreneurs, l'ouvrage de M. Max Montchal est actuel, pratique et facile à lire.

Nous y relevons spécialement les chapitres suivants :

Garanties et protection de la propriété en droit suisse. Restrictions. Expropriation. Maison familiale. Immeuble locatif. L'immeuble en nom propre. L'immeuble en société anonyme. L'immeuble en société coopérative. Propriété par étage ou d'appartement. La construction. Aide des pouvoirs publics. Exonération d'impôts. Du logement. De la location. Politique des loyers. Protection des locataires. Réquisition de locaux vacants.

Le chapitre relatif à la location est complété par un tableau synoptique des obligations et des droits des propriétaires et des locataires, selon le code des obligations ; il est certain que ce tableau rendra partout de très larges services.

L'auteur de l'ouvrage, M. Max Montchal, dont la compétence en matière de propriété immobilière est solidement établie, s'adresse aux propriétaires, aux locataires et à tous ceux qui défendent leurs intérêts ou ceux d'autrui. Il est impossible de ne pas tirer un substantiel profit de son travail.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqués du Secrétariat

Le Département fédéral de l'intérieur communique :

Les artistes suisses qui désirent concourir en vue de l'obtention d'une bourse pour l'année 1950 sont priés de s'annoncer jusqu'au 15 décembre 1949 au Secrétariat du Département fédéral de l'intérieur, à Berne, qui leur enverra les formules d'inscription et instructions nécessaires.

Les candidats devront indiquer s'ils désirent concourir dans la section des beaux-arts (peinture, sculpture, gravure, architecture) ou dans celle des arts appliqués (arts décoratifs, aménagement d'intérieurs, arts graphiques, illustration de livres, etc.) Dans la section des beaux-arts, les artistes ne sont admis à concourir que jusqu'à l'âge de 40 ans révolus.

Berne, le 25 octobre 1949.

Commission pour les questions sociales

Après de longs pourparlers avec l'Union centrale des associations patronales suisses, la Commission S. I. A. pour les questions sociales a élaboré le projet d'une convention concernant les « Règles générales pour les conditions d'engagement des ingénieurs ». Ce projet sera discuté dans une conférence des présidents de la S. I. A. et ensuite soumis aux sections.

Groupe des Ponts et Charpentes

Samedi 3 décembre 1949, à 10 h. 30, à l'auditoire I de l'E. P. F., à Zurich, conférence de M. dott. ing. C. Marcello, directeur technique des Sociétés du gruppo Edison, à Milan, sur « Barrages modernes en Italie ».

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Assemblée générale

Vendredi 2 décembre 1949, à 20 h. 30, à la Salle des Vignerons, Buffet de la Gare, Lausanne.

Ordre du jour :

1. Election d'un nouveau président et de deux nouveaux membres du comité.
2. Candidatures.
3. Protection du titre (nouvelles propositions).
4. Situation financière de la S. I. A. Cotisations de bureau.

Le comité.

STS

SCHWEIZER. TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
SERVIZIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 051 23 54 26 - Télégr. : STSINGENIEUR ZÜRICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 3.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription au S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants :

Section industrielle

593. *Technicien mécanicien*. Pratique d'atelier. Langue maternelle : français. Age : maximum 25 ans. Suisse romande.

595. Quelques *ouilleurs*. Fabrique d'outils. Danemark.

597. *Ingénieur mécanicien ou ingénieur électricien*, éventuellement *technicien*. Age : jusqu'à 30 ans. Langue française. Suisse romande.

599. *Constructeur*. Technique sonore. Langues : bonnes connaissances du français. Age : 25 à 30 ans. Entreprise industrielle de Suisse romande.

601. *Technicien en mécanique*. Entretien de machines et installations électriques dans des plantations. Bonne connaissance de la langue française. Côte orientale de Sumatra (Indonésie).

603. *Dessinateur*. Fabrique de transformateurs de Suisse romande.

605. Jeune *électricien*. Contrôle des installations dans les habitations. Usine d'électricité du nord-ouest de la Suisse.

607. Jeune *constructeur*. Langue française ou allemande. Fabrique d'appareils électro-thermiques. Suisse romande.

609. *Constructeur ou technicien*. Appareils de levage. Fabrique de machines du nord-ouest de la Suisse.

611. *Constructeur dessinateur*. Machines textiles. Petite fabrique du nord-ouest de la Suisse.

613. *Technicien*. Langues : français et allemand, ainsi qu'anglais, correspondance. Entreprise industrielle du canton de Berne.

615. *Ingénieur ou technicien*. Construction métallique. Projets, dessins d'atelier et devis. Langues : allemand et français. Atelier de construction. Alsace, près de la frontière suisse.

617. *Technicien en chauffage ou technicien électricien*. Fabrique du nord-ouest de la Suisse.

619. *Traducteur*. Longue expérience ; mécanique générale, droit, brevets et questions commerciales. Condition : anglais comme langue maternelle. Grande entreprise industrielle de Suisse orientale.

621. *Ingénieur*. Fabrication de dents artificielles. Maîtrise du système REFA. Liechtenstein.

Sont pourvus, les numéros 189, 377, 407, 451, 521, 551 ; 1948 : 413, 513.

Section du bâtiment et du génie civil

1092. Jeune *conducteur de travaux*. Bureau d'architecte. Berne.

1096. *Technicien en bâtiment*. Bureau d'architecte du nord-ouest de la Suisse.

1098. *Ingénieur ou technicien*. Béton armé. Langue française. Contrat de trois ans. Participation aux bénéfices. Vacances de trois mois payées après l'expiration du contrat. Bureau d'ingénieur dont le propriétaire est Suisse, au Maroc.

1108. *Technicien en béton armé*, éventuellement *dessinateur*. Langue allemande. Bureau d'ingénieur. Nord-est de la Suisse.

1110. *Technicien*. Aptitudes commerciales. Langues : français et allemand, ainsi qu'anglais. Canton de Berne.

1114. *Technicien en béton armé*. Bureau d'architecte. Berne.

Sont pourvus les numéros 518, 556, 748, 960, 986, 998, 1018 ; 1948 : 708, 812, 834.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

NOUVEAUTÉS - INFORMATIONS DIVERSES

Cours de soudure électrique de la S. A. Brown, Boveri & Cie, Baden.

Programme pour novembre et décembre 1949

Cours n° 259 du 21-25 novembre 1949 en langue allemande.

Cours n° 260 du 5-9 décembre 1949 en langue française.

Chaque cours se termine par une visite des Usines *Brown Boveri* où 40 postes de soudure au chalumeau et plus de 120 postes de soudure électrique à l'arc sont en service (non compris les 25 postes de l'école).

Demandez le programme détaillé à l'école de soudure *Brown Boveri*, Baden.